Cinquante quatrième année. - N° 211 A Jeudi 29 octobre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1193

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

750 132 169 RCS Lyon.
DESK CENTRE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 500000.00 EUR.
Adresse : 73, Rue François Mermet, 69160 Tassin-la-Demi-Lune.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET DE FUSION ENTRE DESK CENTRE Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros Siège social : 73 rue François Mermet 69160 TASSIN LA DEMI LUNE 750 132 169 RCS LYON ET KODEN Société par actions simplifiée au capital de 35 589 089,23 euros Siège social : 1 Chemin de Moninsable 69530 BRIGNAIS 807 501 150 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VALENCE du 22 octobre 2020, La société DESK CENTRE, société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros, dont le siège social est 73 rue François Mermet 69160 TASSIN LA DEMI LUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 750 132 169 RCS LYON, et la société KODEN, société par actions simplifiée au capital de 35 589 089,23 euros, dont le siège social est 1 Chemin de Moninsable 69530 BRIGNAIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 807 501 150 RCS LYON , ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société DESK CENTRE par la société KODEN. La société DESK CENTRE ferait apport à la société KODEN de la totalité de son actif, soit 11 179 469 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 7 258 284 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 3 921 185 euros. La société KODEN détenant la totalité des 5 000 actions composant le capital social de la société DESK CENTRE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de DESK CENTRE détenues par KODEN un mali de fusion de 12 654 737 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société DESK CENTRE depuis le 1er janvier 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société KODEN. La fusion sera réalisée le 1er décembre 2020 à minuit sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. La société DESK CENTRE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société DESK CENTRE en date du 27 octobre 2020, - au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société KODEN en date du 27 octobre 2020, Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..

